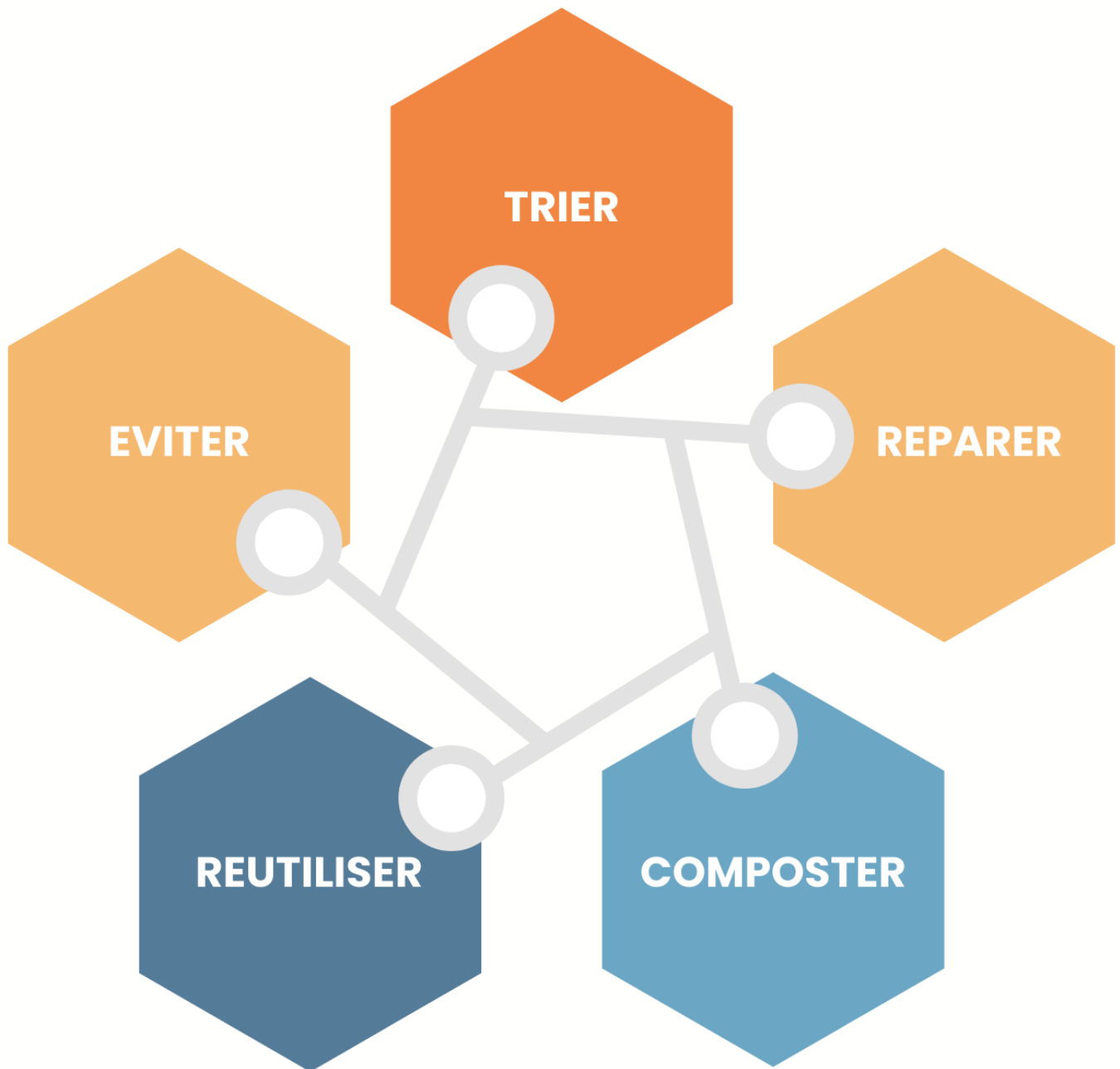


# Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service

## *Prévention et Gestion des Déchets*

# 2025



"Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas", Bea Johnson  
"Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme", Antoine LAVOISIER

## Lexique

<b>Biodéchets</b>	Fraction fermentescible comprenant les déchets alimentaires (de cuisine et de table) et les déchets végétaux de jardins
<b>C1</b>	Collecte 1 fois/ semaine
<b>C0, 5</b>	Collecte toutes les 2 semaines
<b>CCPN</b>	Communauté de Communes du Pays du Neubourg
<b>Collecte sélective</b>	Collecte de flux recyclables secs (emballages ménagers en plastique, carton, métal, verre et papiers) préalablement triés par les ménages ou séparés par les producteurs, en vue d'une valorisation ou d'un traitement spécifique
<b>DEEE ou D3E</b>	Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques
<b>Déchets Encombrants</b>	Déchets de l'activité domestiques des ménages, qui, en raison de leur volume ou de leur poids, ne peuvent être pris en compte par la collecte usuelle des ordures ménagères
<b>Déchets Inertes</b>	Déchets qui ne subissent aucune modification physique, chimique ou biologique tels que les gravats
<b>DDS</b>	Déchets Diffus Spécifiques : peintures, vernis, diluants et solvants, phytosanitaires, piles, batteries usagées, huiles moteurs ou végétales usées, tubes et lampes, extincteurs, ...
<b>DMA</b>	Déchets Ménagers et Assimilés : il s'agit des déchets issus des ménages et des déchets assimilés (déchets des entreprises ou du secteur tertiaire collectés dans les mêmes conditions que ceux des ménages). Cela regroupe les ordures ménagères, les déchets issus de la collecte sélective et les déchets collectés dans les déchetteries
<b>Eco- organisme</b>	Organisme agréé par l'Etat qui collecte les contributions financières des producteurs et distributeurs afin de financer la fin de vie de leurs équipements mis sur le marché
<b>Fermentescibles</b>	Matières organiques ayant la propriété de fermenter en présence ou en absence d'air
<b>OMr</b>	Ordures ménagères résiduelles
<b>PAP</b>	Collecte en Porte A Porte
<b>PAV</b>	Collecte en Point d'Apport Volontaire
<b>SETOM</b>	Syndicat Mixte pour l'Étude et le Traitement des Ordures Ménagères de l'Eure
<b>SPPGD</b>	Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets
<b>TEOM</b>	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Opportunités, volonté d'équilibrer le budget et veille documentaire ont conduit les élus de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg à mener une réflexion globale quant à la Prévention et Gestion des Déchets.

Depuis de nombreuses années, le budget du service déchets était en souffrance. Budget annexe, il était régulièrement alimenté, en fin d'exercice, par le budget général pour être équilibré. Plusieurs raisons expliquent cette situation financière : des coûts de collecte et de traitement trop élevés. Il fallait donc agir, en priorité, sur ces 2 leviers.

**1ere opportunité** : validation du PLPDMA en juin 2024 – légitimité des actions proposées

**2eme opportunité** : 1er janvier 2024 et l'obligation du tri à la source

Cette obligation réglementaire, déjà instaurée sur le territoire, a permis de relancer la distribution de composteur grâce aux campagnes nationales et de donner un nouveau sens aux usagers non sensibilisés jusqu'à présent.

Cette mesure, visant à réduire le flux des ordures ménagères, engendre à la fois une baisse du coût de traitement de ce gisement mais il permet surtout l'acceptation par les usagers d'une baisse de fréquence de la collecte.

**3eme opportunité** : 31 mars 2024 et l'échéance du marché de collecte

L'excuse était trouvée pour mener une réflexion globale et après vérification sur le terrain, il s'avère que :

- le service proposé aux usagers est surdimensionné
- la dotation des bacs n'est pas optimisée (bac gris trop grand, bac jaune trop petit)
- les usagers ne sont pas sensibilisés au compostage.

Le mode de vie des habitants et le schéma de collecte ne sont plus en adéquation. Il faut donc adapter le schéma de collecte et le redimensionner par rapport aux besoins des usagers, c'est-à-dire, réduire la fréquence de C1 à C0.5 pour les multi matériaux ET ordures ménagères (40 communes).

Pour assurer la réussite de cette démarche, il a fallu communiquer sur les résultats de l'étude réalisée en interne, adapter la dotation des bacs (réduire la taille des poubelles grises et augmenter la taille des poubelles jaunes), accentuer la communication relative aux composteurs et la dotation de ces derniers.

Le timing était parfait entre le renouvellement du marché de collecte et la mise en place de l'obligation du tri à la source.

Le maître mot de ce projet global est de ne pas contraindre, ne pas être donneur de leçon mais ACCOMPAGNER, SENSIBILISER et faciliter le changement chez les usagers.

Par ailleurs, les animations dans les établissements scolaires sur plusieurs thématiques sont relancées, en partenariat avec le SETOM : gaspillage alimentaire (pesées dans un premier temps, groupe de travail avec recherche d'action pour réduire le gaspillage alimentaire, sensibilisation auprès des enfants, mise en place de composteurs dans les établissements...).

Parallèlement, des actions de sensibilisation ont et vont être menées auprès des usagers sur la gestion des végétaux (et notamment les branchages) en amont de la déchetterie (ou de la collecte en porte à porte).

Sensibiliser au broyage a un double impact :

- Limiter les apports en déchetterie (évite la surcharge du site et réduit les coûts de traitement des végétaux)
- Apporter de la matière sèche pour équilibrer les apports dans le composteur (se désagrège plus rapidement que les branches elles-mêmes). Le broyat issu des opérations de broyage collectives sera mis à disposition gracieusement des usagers qui le souhaitent et sera également utilisé pour les composteurs partagés.



## ► EQUIPEMENTS EN PLACE

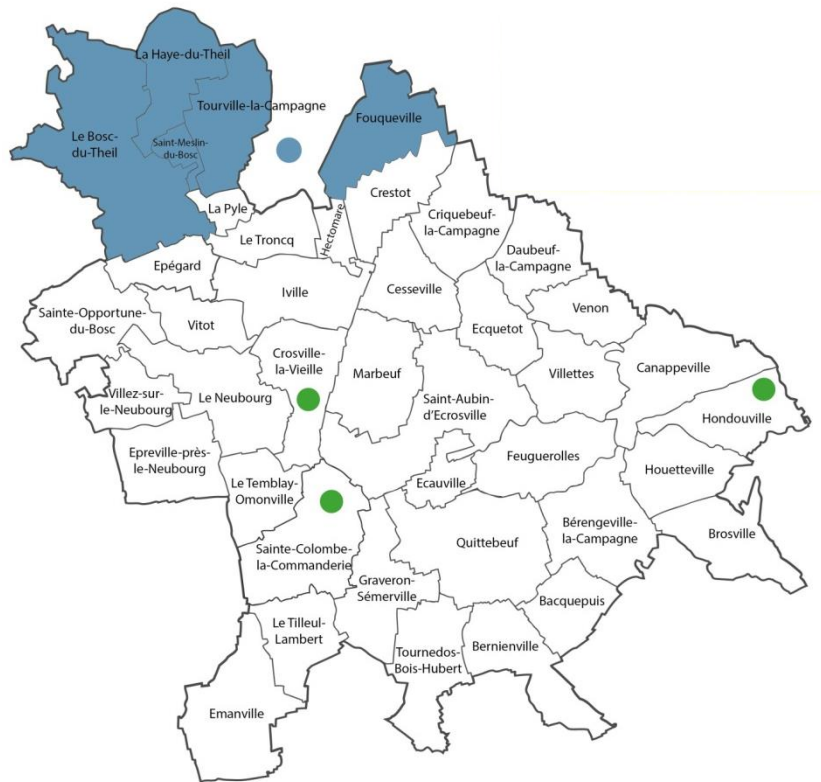
Pour exercer sa compétence en matière de déchets, la CCPN dispose de ses propres équipements :

- La déchetterie de Crosville-la-Vieille, déchetterie à plat
- La déchetterie de Hondouville
- Le « point vert » de Sainte-Colombe-la-Commanderie

La Pyle et les 5 dernières communes (en bleu) à avoir intégré la CCPN ont accès à leur déchetterie « historique » à Amfreville- St Amand.

Le « haut de quai » (collecte) est géré en régie.

Le « bas de quai » (transfert et traitement) est assuré par le SETOM (SDOMODE pour la déchetterie d'Amfreville- St Amand).



## 2- INDICATEURS GENERAUX



**756**

Kg/ hab./ an de déchets  
(contre 714 kg/hab/ an en 2024)



**+1,6%**

déchets ménagers  
et assimilés par rapport à 2024



**155,4€**

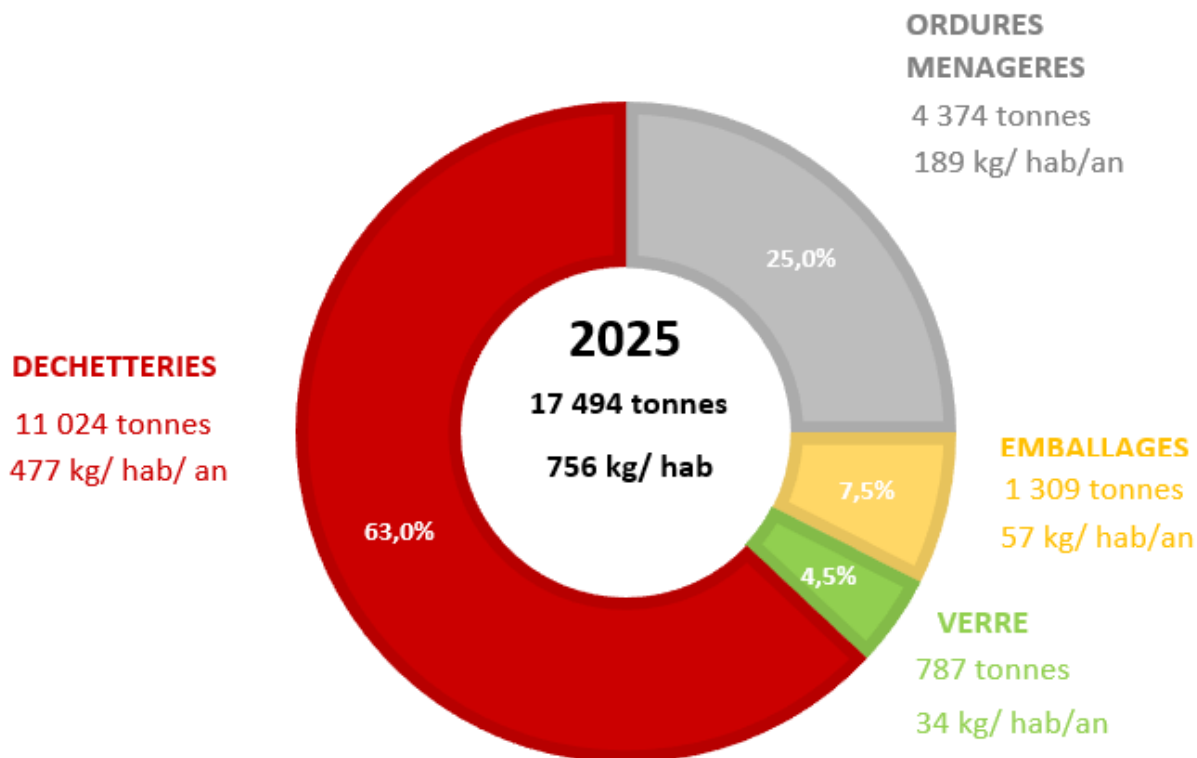
hab/an (contre 153,2€/ hab/ an en 2024)

## BILAN DES TONNAGES COLLECTES EN 2025

	Tonnages 2024 * <sup>1</sup>	Tonnages 2025 * <sup>2</sup>	Ratio Kg/hab/an	Evolution du tonnage par rapport à 2024
OMr	4 565	<b>4 374</b>	189	-4,2%
Collecte sélective	1 182	<b>1 309</b>	57	10,8%
Verre	770	<b>787</b>	34	2,2%
Déchetteries	10 706	<b>11 024</b>	477	3,0%
<b>TOTAL</b>	17 223	<b>17 494</b>	<b>756</b>	<b>1,6%</b>

\*1Déchetteries : sont regroupées les filières bois, gravats, incinérables, plâtre, déchets végétaux, ferraille, DEEE, DMS, amiante

\*2Déchetteries : sont regroupées les filières bois, gravats, incinérables, plâtre, déchets végétaux, ferraille, DEEE, DMS, amiante, écomobilier, articles de bricolage et sport



### 3- INDICATEURS TECHNIQUES

Le marché de collecte a été renouvelé depuis le 1<sup>er</sup> avril 2024. L'objectif était d'optimiser le schéma de collecte, autrement dit, adapter les fréquences aux besoins des usagers et optimiser les flux collectés.

Afin de préparer au mieux le cahier des charges de ce nouveau marché, des investigations de terrain ont été menées par l'équipe du service (suivis de collecte, questionnaires aux usagers). L'une des principales conclusions confirme les propos de l'étude « Réduction de la fréquence de collecte » (CITEO, 2018) selon lesquels les services de collecte sont souvent sous utilisés par les usagers. En effet, à l'échelle de la CCPN, seulement 45% des bacs (tous flux confondus) étaient présentés à la collecte.

Le nouveau marché a donc fait l'objet des modifications suivantes :

- réduction de la fréquence de collecte des ordures ménagères et emballages, passant d'une collecte toutes les semaines (C1) à une collecte toutes les deux semaines (C0.5) – sauf pour la commune du Neubourg

- intégration de la collecte des cartons bruns des professionnels du Neubourg à la collecte des emballages (poubelles jaunes)

La collecte des cartons bruns avec la collecte sélective pour les professionnels a permis d'élargir cette collecte à l'ensemble des professionnels du territoire en adaptant uniquement le volume des bacs dédiés (660L)

- réduction de la fréquence de collecte des verres en porte à porte – commune du Neubourg

Dans le précédent marché, la collecte du verre en porte à porte s'effectuait par caissette. Ces contenants n'étaient ni adaptés pour les agents de collecte (recommandations de la CRAM - R437) ni pour les usagers. En concertation avec la commune, il a été convenu de remplacer les caissettes par des bacs 2 roues de 120L. Cette hausse de volume stocké chez les usagers a permis d'espacer les collectes et de réduire à une collecte par mois (au lieu de toutes les deux semaines)

#### 3.1. Les ordures ménagères

La collecte des ordures ménagères est assurée par la société VEOLIA PROPLETE (marché de collecte en vigueur depuis le 01/04/2024).

Les usagers des 41 communes (23 134 habitants) sont collectés toutes les deux semaines sauf la commune du Neubourg dont la collecte est maintenue une fois par semaine. Une collecte supplémentaire est prévue pour les gros producteurs et le marché du Neubourg.

Le nouveau marché a prévu des spécificités pendant les périodes estivales et de fin d'année, en prévoyant des collectes hebdomadaires.

Les ordures ménagères sont déposées au quai de transfert de Crosville La Vieille pour, ensuite, être acheminées vers Guichainville pour y être incinérées.

	Tonnages 2024	Tonnages 2025	Ratio Kg/hab/an	Evolution du tonnage par rapport à 2024
OMr	4 565	4 374	189	-4,2%

L'évolution des consignes de tri (depuis 2021), l'obligation du tri à la source (2024) et la réduction de fréquence de collecte (2024) sont autant de facteurs qui conduisent à la diminution des tonnages des ordures ménagères.

Le territoire est doté de bacs gris pour les ordures ménagères résiduelles.

Les dotations en conteneurs des ménages se font en fonction du nombre de personnes dans le foyer (voir grille de dotation ci-après).

Type de construction ou affectation	Composition du foyer (personnes résidentes)	Conteneur Ordures Ménagères (en L)
Habitation individuelle	1	120
	2	120
	3 /4	120
	5 et +	240
Collectifs	Immeubles et impasses	660
Professionnels		Au cas par cas
Rés. Secondaires		Au cas par cas

### 3.2. La collecte sélective (ou emballages)

La collecte des emballages, cartons et papiers est assurée par la société VEOLIA PROPLETE (marché de collecte en vigueur depuis le 01/04/2024).

Les usagers des 41 communes (23 134 habitants) sont collectés toutes les deux semaines sauf la commune du Neubourg dont la collecte est maintenue une fois par semaine.

Le nouveau marché a prévu des spécificités pendant les périodes de fin d'année, en prévoyant des collectes hebdomadaires.

Les emballages sont déposés au quai de transfert de Crosville La Vieille pour être acheminées ensuite vers le centre de tri de Guichainville.

	Tonnages 2024	Tonnages 2025	Ratio Kg/hab/an	Evolution du tonnage par rapport à 2024
Collecte sélective	1 182	1 309	57	10,8%

La simplification des consignes de tri ainsi que des dotations de bacs adaptées a engendré une augmentation conséquente du tonnage.

Le territoire est doté de bacs jaunes pour la collecte sélective.

Les dotations en conteneurs des ménages se font en fonction du nombre de personnes dans le foyer (voir grille de dotation ci-après).

Type de construction ou affectation	Composition du foyer (personnes résidentes)	Conteneur Collecte sélective (en L)
Habitation individuelle	1	120
	2/3	240
	4	360
	5 et +	360 + 120 (ou 240 en fonction des modes de consommation)
Collectifs	Immeubles et impasses	Au cas par cas
Professionnels		Au cas par cas
Rés. Secondaires		Au cas par cas

Chaque mois, le SETOM organise une caractérisation afin, entre autres, d'estimer le taux de refus de tri.

Le taux de refus de tri de la CCPN (21.9%) est nettement inférieur au taux moyen observé sur l'ensemble du territoire du SETOM (25.1%).

**Résultats des caractérisations mensuelles en 2025 de la collecte sélective porte à porte**

CC du Plateau de Neubourg	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPT	OCT	NOV	DEC	moyenne
Journaux / Magazines	11,4 %	8,5 %	13,3 %	40,7 %	6,6 %	5,2 %	10,0 %	6,5 %	12,1 %	16,7 %	16,2 %	18,8 %	13,8 %
Autres papiers (GDM)	2,9 %	3,0 %	2,6 %	2,4 %	4,3 %	3,3 %	2,7 %	4,5 %	3,4 %	3,1 %	2,6 %	1,1 %	3,0 %
Cartons bruns	0,0 %	0,0 %	5,5 %	0,0 %	0,0 %	6,5 %	3,5 %	0,0 %	9,6 %	9,4 %	8,8 %	51,2 %	7,9 %
Cartonnettes (PCNC)	33,5 %	24,1 %	31,0 %	18,9 %	26,0 %	23,1 %	22,5 %	25,7 %	17,3 %	24,9 %	23,0 %	5,2 %	22,9 %
PET Clair	6,4 %	7,2 %	6,9 %	6,5 %	11,5 %	9,2 %	9,8 %	12,3 %	11,6 %	7,1 %	8,3 %	1,7 %	8,2 %
Flux dév.	6,2 %	8,7 %	5,2 %	4,8 %	3,8 %	2,8 %	3,1 %	2,5 %	6,3 %	5,4 %	5,3 %	2,7 %	4,7 %
PE/PP	3,1 %	5,8 %	4,9 %	5,1 %	2,3 %	4,1 %	2,7 %	3,4 %	6,7 %	5,3 %	5,2 %	1,8 %	4,2 %
Films	7,4 %	6,4 %	7,8 %	3,8 %	6,0 %	5,6 %	5,5 %	5,8 %	4,0 %	6,3 %	8,2 %	1,1 %	5,6 %
Acier	2,0 %	3,9 %	2,6 %	5,4 %	2,9 %	3,0 %	4,3 %	6,0 %	4,6 %	3,4 %	3,4 %	2,4 %	3,6 %
Aluminiums	0,7 %	3,1 %	1,5 %	2,1 %	0,7 %	0,9 %	1,5 %	0,6 %	2,0 %	1,7 %	2,0 %	0,6 %	1,4 %
Briques alimentaires	2,9 %	3,6 %	3,0 %	1,6 %	3,4 %	2,8 %	4,0 %	2,2 %	2,5 %	2,3 %	2,3 %	0,9 %	2,6 %
<b>Refus</b>	<b>23,5 %</b>	<b>25,7 %</b>	<b>15,8 %</b>	<b>8,7 %</b>	<b>32,5 %</b>	<b>33,6 %</b>	<b>30,4 %</b>	<b>30,5 %</b>	<b>20,0 %</b>	<b>14,5 %</b>	<b>14,7 %</b>	<b>12,6 %</b>	<b>21,9 %</b>
	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Classeur, Bois, OM, Allume-gaz, Cartouche d'encric, Flacon de Destop, Gaine électrique, DEEE câble, Verres	Plinthe en plastique, Chandelier en métal, Verres, OM, Jouets en plastique, Tissus, Bouteille pleine	Sac de ciment, Déboucheur DDS, Bois, Sac en tissu, Chargeur de téléphone, Verres	OM, Laine, Aérosol Eco Dds, Bois, Tube acier, Cartouche silicone Eco Dds, Mousse, Bouteille pleine, PCNC souillés	Bouteille d'hélium, Bouteille pleine, OM, Bois, Nappe cirée, Verre, Tissu, Sac d'OM 4 kg	DEEE Cafetière, Sèche-cheveux, Chausssures, Tissus, Bois, OM, CD, Flacon alcool à brûler DDS, Verres, Aérosol DDS, Bouteille pleine, Cartons souillés, Sac jouets 1.019 kg, Sac d'OM 2,09 kg	Bidon d'huile, OM, Sac en tissu, Bois, Verres, Bouteille pleine, Bidon désherbant, Aérosol plein, Aérosol Dds	Verres, Bois, Bidon d'huile moteur, Vêtements, Bouteilles pleines, Essuie-glace, Sérum physiologique, Sac à main, Jouet en plastique, Pièce de voiture	Tissu, OM, Sac à dos, Bois	bouteille pleine, OM, sous vêtements, verres, pince à rivet, barre en acier, 0,67 kg, déchets verts	OM, tissu, jouet, médicament, s, sangles, bois, thermos, chausssures, papier peint	fissu, verres, OM, pince-étou, bouteille pleine, aérosol DDS, sac d'OM 5,89 kg		
Camion 2 Epegard, Vitot, Hectomare	Camion 2 Bacquepuis, Berengeville la Campagne, Tournedos Bois Hubert	Camion 2 Fouqueville, Crestot, Cesseville	Camion 1 Iville, Criquebeuf la Campagne	Centre ville	Sainte Colombe la Commanderie, Le tilleul lambert, Emanville	Le Bosc du Theil	Camion 1 Tourville la Campagne	Centre ville	Houdouville, Houetteville	benne de transfert du 14 nov	benne de transfert du 8 déc		

Commentaires :

Communes :

Pour information ce tableau indique le taux moyen de refus observé sur l'ensemble du SETOM

	Du mois écoulé	Depuis début 2025
Moyenne arithmétique des taux de refus caractérisés	18,4%	25,1%

En collaboration avec le prestataire de collecte, les bennes bi-compartmentées, qui possèdent une géolocalisation et un lecteur de puce sur le lève-conteneur, sont désormais suivies en direct via une plateforme web. Ce suivi permet de mieux répondre aux usagers lors de réclamations (heure de passage, oubli du prestataire), de recueillir les informations de collecte et de consulter les circuits empruntés par les différents camions.

### 3.3. Le carton

Les usagers et professionnels doivent, prioritairement, déposer leurs cartons bruns en déchetterie mais peuvent aussi les déposer, si leur taille le permet, dans les bacs jaunes dédiés aux emballages, papiers et cartons, collectés en porte à porte.

Les professionnels ont été dotés des bacs 660 L «jaunes », le permettant ainsi intégrer les cartons avec le reste de leurs emballages. Ces dotations peuvent être une explication de la baisse du tonnage des cartons en déchetterie.

Seuls les cartons déposés en déchetterie peuvent être comptabilisés.

	Tonnages 2024	<b>Tonnages 2025</b>	Ratio Kg/hab/an	Evolution du tonnage par rapport à 2024
Cartons (déchetteries)	205	149,07	6,4	-27,3%

### 3.4. Le verre ménager

Les communes sont dotées d'une ou plusieurs colonnes à verre pour la collecte en apport volontaire (PAV).

Le verre est collecté par l'entreprise MINERIS en point d'apport volontaire et VEOLIA PROPRETE en porte à porte (Le Neubourg), le premier mardi de chaque mois.

	Tonnages 2024	<b>Tonnages 2025</b>	Ratio Kg/hab/an	Evolution du tonnage par rapport à 2024
Verre (porte à porte et apport volontaire)	770	787	34	2,2%

La ville du Neubourg poursuit son étude sur l'implantation de colonnes enterrées. En attendant, le verre est collecté en porte-à-porte, une fois par mois.

	Tonnages 2024	Tonnages 2025	Ratio Kg/hab/an	Evolution du tonnage par rapport à 2024
Verre (porte à porte uniquement)	105	113	/	7,4%

Le tonnage du verre connaît une légère augmentation, tant en porte à porte qu'en apport volontaire.

### 3.5. Les déchets de déchetterie

	Tonnages 2024 * <sup>1</sup>	Tonnages 2025 * <sup>2</sup>	Ratio Kg/hab/an	Evolution du tonnage par rapport à 2024
Déchetteries	9 998	11 024	477	10,3%

\*1Déchetteries : sont regroupées les filières bois, gravats, incinérables, plâtre, déchets végétaux, ferraille, DEEE, DMS, amiante

\*2Déchetteries : sont regroupées les filières bois, gravats, incinérables, plâtre, déchets végétaux, ferraille, DEEE, DMS, amiante, écomobilier, articles de bricolage et sport

L'évolution des tonnages en déchetterie est due à la hausse importante des filières bois, gravats, amiante, plâtre, DEEE, et DMS en 2025.

#### Accès en déchetterie

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, l'accès en déchetterie est réglementé par un système d'accès avec carte.

Ce dernier permet d'identifier les usagers rapidement, de mesurer l'utilisation du service proposé et son coût de fonctionnement.

Le service est gratuit pour les usagers et ne limite ni le nombre de passage, ni la quantité déposée.

En cas de déménagement sur le territoire, la carte reste active à condition de fournir un nouveau justificatif de domicile.

En cas de déménagement hors de la CCPN, la carte doit être rendue et désactivée.

En cas de perte, l'usager sera facturé 10€ lors de sa demande de renouvellement.

Le système informatique dysfonctionnant depuis plusieurs mois, il a été remplacé en septembre 2024.

#### Collecteur

La gestion du « bas de quai » (transfert et traitement) est assurée par le SETOM (PRECOVAL ex SDOMODE pour la déchetterie d'Amfreville- St Amand).

Le transfert depuis les déchetteries vers les sites de traitement est assuré par IPODEC, collecteur retenu par le SETOM lors de la passation du marché et DGA pour la ferraille.

#### Convention CASE/CCPN

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, les habitants des communes de la Vacherie et d'Amfreville-sur-Iton ont accès à la déchetterie d'Hondouville bien que résidents de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure (CASE). Une convention entre la communauté de communes du Pays du Neubourg (CCPN) et la CASE prévoit donc une

contribution financière par habitant, calculée sur la base des coûts d'exploitation annuels de la déchetterie d'Hondouville.

### Convention PRECOVAL/CCPN

Depuis l'arrivée de la Pyle, Fouqueville, la Haye du Theil, le Bosc du Theil, St Meslin du Bosc et Tourville la Campagne, respectivement le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et 2019, PRECOVAL assure pour le compte de la CCPN, adhérente du SETOM, la collecte et le traitement des déchets accueillis à la déchetterie d'Amfreville- St Amand de ces communes.

La convention a pour objet de maintenir le service proposé aux habitants des 6 communes ci- dessus et de définir les conditions techniques et financières d'accès à la déchetterie d'Amfreville- St Amand et au CETRAVAL.

#### ► Les déchets végétaux

Les déchets végétaux sont collectés en déchetterie, dont une spécifiquement dédiée à ce type de déchets (Ste Colombe la Commanderie).

Cependant, en 2025, une suspicion de marnières sur le site a contraint la Communauté de Communes à le fermer le temps de mener les investigations.

Finalement, aucune marnière n'a été découverte et le site devrait réouvrir en septembre 2026 après une remise en état et un réaménagement.

Les usagers, fréquentant le point vert, ont été accueillis à la déchetterie de Crosville la Vieille durant cette période.

	Tonnages 2024	<b>Tonnages 2025</b>	Ratio Kg/hab/an	Evolution du tonnage par rapport à 2024
Déchets végétaux (déchetteries et porte à porte)	5 627	5 381	233	-4,4%

Le tonnage ci- dessus prend en compte la collecte des déchets verts en déchetterie, en porte à porte et de certains services techniques (Le Neubourg et Hondouville notamment).

Seule la commune du Neubourg est collectée en porte à porte pour les déchets verts. Elle a lieu une fois par semaine du 1<sup>er</sup> mars au 30 novembre.

La CCPN met à disposition des bacs d'une capacité de 120 à 240L. Le volume et le nombre (2x240L maximum) dépendent de la superficie de la parcelle.

Les déchets acceptés à la collecte sont les déchets de tonte ou de petite taille de haie.

	Tonnages 2024	<b>Tonnages 2025</b>	Ratio Kg/hab/an	Evolution du tonnage par rapport à 2023
Déchets végétaux (déchetteries)	4 920	4 877	/	-0,9%

	Tonnages 2024	<b>Tonnages 2025</b>	Ratio Kg/hab/an	Evolution du tonnage par rapport à 2024
Déchets végétaux (porte à porte)	707	505	/	-28,7%

Après avoir connu une hausse entre 2023 et 2024, les végétaux connaissent à nouveau une baisse.

► Les incinérables

	Tonnages 2024	<b>Tonnages 2025</b>	Ratio Kg/hab/an	Evolution du tonnage par rapport à 2024
Incinérables	997	960	42	-3,7%

La baisse des incinérables est due en partie :

- A la vigilance accrue des agents présents sur site (actions de sensibilisation et prévention auprès des usagers)
- La mise en place de nouvelles filières (loisirs, bricolage, ....)

► Les gravats

	Tonnages 2024	<b>Tonnages 2025</b>	Ratio Kg/hab/an	Evolution du tonnage par rapport à 2024
Gravats	2 604	3 098	134	19,0%

► Le bois

	Tonnages 2024	<b>Tonnages 2025</b>	Ratio Kg/hab/an	Evolution du tonnage par rapport à 2024
Bois	857	957	41	11,6%

► L'amiante

	Tonnages 2024	<b>Tonnages 2025</b>	Ratio Kg/hab/an	Evolution du tonnage par rapport à 2024
Amiante	5	10	0,44	90,4%

► La ferraille

	Tonnages 2024	<b>Tonnages 2025</b>	Ratio Kg/hab/an	Evolution du tonnage par rapport à 2024
Ferrailles	183	189	8,18	3,4%

► Les DEEE

	Tonnages 2024	<b>Tonnages 2025</b>	Ratio Kg/hab/an	Evolution du tonnage par rapport à 2024
DEEE	179	209	9,01	16,5%

► Le plâtre

	Tonnages 2024	<b>Tonnages 2025</b>	Ratio Kg/hab/an	Evolution du tonnage par rapport à 2024
Plâtre	211	252	10,87	19,4%

## ► Les DDM

	Tonnages 2024	Tonnages 2025	Ratio Kg/hab/an	Evolution du tonnage par rapport à 2024
DDM	43	53	2,27	22,0%

### 3.6. Collecte pour les professionnels

#### ► La Redevance Spéciale

En 2015, afin de responsabiliser les gros producteurs à leur production de déchets, la Communauté de Communes décide d'instaurer la redevance spéciale.

Cette redevance était appliquée à partir des seuils suivants dépassés :

- 2 640L/ semaine pour les ordures ménagères, soit l'équivalent de 4 bacs 660L
- 680L/ semaine pour le tri sélectif, soit l'équivalent de 2 bacs 340L

Lors du conseil communautaire du 4 avril 2022, il est proposé de modifier, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, le seuil des ordures ménagères en le réduisant à 1 320L, soit l'équivalent de 2 bacs 660L. Cette mesure limite ainsi les volumes compris dans le coût de la TEOM et incite davantage les professionnels à maîtriser la gestion de leurs déchets.

Il est finalement proposé, lors du conseil communautaire du 18 octobre 2022, de reporter l'application de ces nouveaux seuils au 1<sup>er</sup> janvier 2023, soit :

- 1 320L/ semaine pour les ordures ménagères, soit l'équivalent de 2 bacs 660L
- 720L/ semaine pour le tri sélectif, soit l'équivalent de 2 bacs 360L

Une convention entre les professionnels et la CCPN permet de formaliser le calcul de la redevance spéciale en précisant entre autres le nombre de bacs, leur capacité respective et la fréquence de collecte par type de déchet.

Dans le cadre d'une mise à jour de la base de données du service, un recensement des professionnels est engagé depuis 2025.

Il permet :

- De mener des actions de prévention et d'accompagner les professionnels dans la gestion de leurs déchets
- D'adapter la dotation des bacs en fonction des besoins
- D'appliquer ou non la redevance spéciale

#### ► L'accès en déchetterie pour les professionnels

Les déchetteries de Crosville la Vieille et Hondouville accueillent les professionnels. Comme pour les usagers, l'accès est réglementé par une carte nominative.

Les professionnels et administrations peuvent solliciter plusieurs cartes, seule la première étant gratuite.

L'accès en déchetterie est payant pour les professionnels, en fonction de la nature du déchet et de la quantité déposée.

Les tarifs sont révisés et délibérés en assemblée communautaire dès que nécessaire. Une réflexion pourrait être engagée dans les années à venir suite à la mise à jour des données.

### ► Dans les Services techniques

A la demande de ses communes membres, la Communauté de Communes peut mettre en place des bennes à disposition. La location, le transport des bennes et le traitement des déchets sont refacturés à la commune.

A ce jour, Le Neubourg dispose de deux bennes pour les encombrants et les déchets verts. La commune d'Hondouville fait appel à la Communauté de Communes pour la mise à disposition d'une benne à déchets verts du mois d'avril au mois de novembre.

Le marché est arrivé à échéance le 31/12/2025. Une concertation avec les communes concernées devra être menée en 2026 afin de maintenir ou non ce service par la Communauté de Communes.

### 3.7. Les biodéchets

La loi anti gaspillage pour une économie circulaire généralise le tri à la source à l'ensemble des producteurs de biodéchets au 31 décembre 2023.

Autrement dit, les collectivités ont :































- l'**OBLIGATION** de proposer un dispositif de tri à la source, pour les ménages
- la POSSIBILITE de proposer un dispositif aux non ménages (professionnels, écoles, ...)

La Communauté de Communes du Pays du Neubourg est engagée dans des campagnes de dotation de composteurs depuis 2008. A ce titre et dans le but de favoriser et développer cette pratique auprès des usagers, elle prend en charge financièrement une partie de l'acquisition (reste à charge de 20€ pour les usagers).

En 2025, ce sont près de 2800 composteurs distribués depuis le début des campagnes menées, soit un taux de 24% de dotation.

Dans l'optique d'aller encore plus loin dans la prévention et la valorisation des biodéchets et pour se conformer aux obligations réglementaires, le SETOM et ses 5 adhérents ont mené une réflexion sur la mise en place de dispositifs de tri à la source des biodéchets (collecte séparée et/ou gestion de proximité).

L'étude a débuté en 2023 et confiée à AJBD.

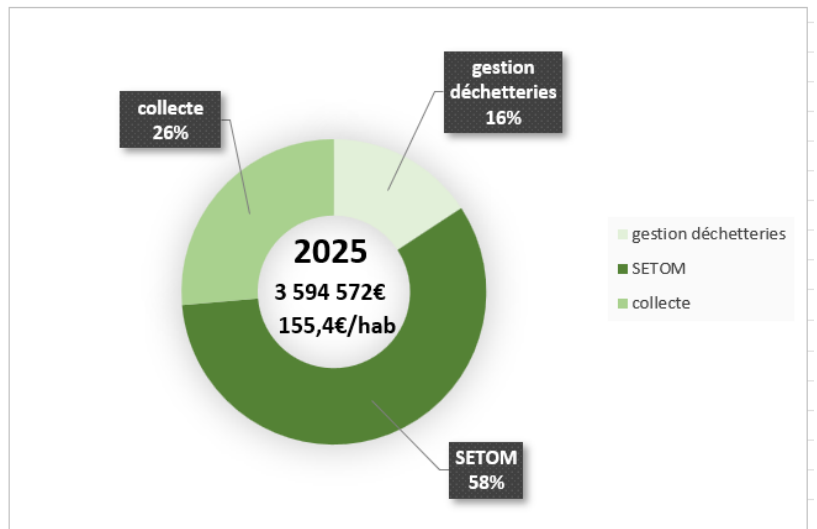
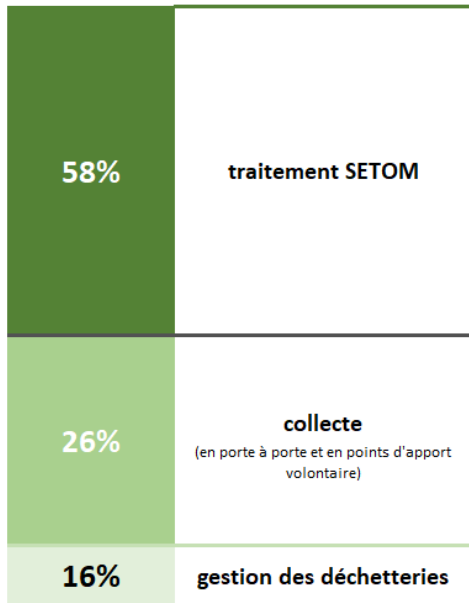
Secteurs	Scénario 1 Tout compostage		Scénario 2 Mix compostage collecte		Scénario 3 Collecte sur secteurs denses		Scénario 4 Tout porte-à- porte	
								
Centres-villes denses								
Centres-bourgs denses								
Grands ensembles collectifs								
Poches de collectifs								
Habitat pavillonnaire ou dispersé								

A l'issue de cette dernière, la CCPN a voté pour le 100% compostage individuel sur son territoire.

#### 4. LES INDICATEURS FINANCIERS

Les dépenses de fonctionnement du service, représentant un montant de **3 594 572€** (contre 3 544 542€ en 2024), se décomposent en 3 parties :

- Le traitement
- La collecte
- La gestion des déchetteries



	Coût/ hab 2024	Coût/ hab 2025	Evolution par rapport à 2024
Collecte	42,8	41,0	-4,3%
Traitement	84,0	89,9	7,0%
Gestion déchetteries	26,4	24,5	-0,1
TOTAL	153,2	155,4	1,4%

Malgré une baisse des coûts de collecte par habitant (grâce au nouveau marché de collecte) et de gestion des déchetteries (grâce à une gestion raisonnée), la hausse des coûts de traitement par habitant engendre une hausse du coût du service global par habitant en 2025.

Il est donc essentiel pour diminuer les coûts de traitement, notamment ceux des OMr, de maintenir les actions de prévention et sensibilisation afin de diminuer les tonnages des OMr et augmenter ceux des emballages et verre.

#### REPARTITION DES COÛTS DE TRAITEMENT 2025, PAR HAB ET PAR AN

	Coût/ hab 2024	Coût/ hab 2025	Evolution par rapport à 2024
OMr	19,51	<b>18,27</b>	-14,88%
Refus de tri	1,69	<b>1,85</b>	-0,38%
Collecte sélective	0,79	<b>0,96</b>	10,75%
Verre	0,51	<b>0,58</b>	2,15%
Déchetteries	26,68	<b>26,65</b>	-9,22%

Le service déchets est financé quasi exclusivement par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et fait l'objet d'un budget annexe. Elle s'élève à **3 712 645€** en 2025 contre 3 688 047€ en 2024. Malgré une nouvelle augmentation des bases, la CCPN a décidé de baisser le taux de TEOM :

	Taux 2023	Taux 2024	Taux 2025
<b>Zone 1</b> 35 communes	19,99%	18,50%	<b>17,99%</b>
<b>Zone 2</b> Le Neubourg	23,44%	23,39%	<b>22,99%</b>
<b>Zone 3</b> 5 communes (Fouqueville, Tourville la C., la Haye du T., le Bosc du Theil, St Meslin du B.)	19,99%	18,50%	<b>17,99%</b>

L'année 2025 est excédentaire pour la troisième fois, contrairement aux années précédentes où le budget général comblait le déficit du service.

La TEOM est caractérisée par un taux différencié sur le territoire, divisé depuis l'arrivée des 5 dernières communes en trois zones de perception :

- La zone 1 correspond aux communes « historiques » composant la CCPN
- La zone 2 correspond à la commune du Neubourg
- La zone 3 correspond aux 5 dernières communes ayant intégrées la CCPN

Les différences de taux se justifient :

- pour la zone 2 par un service supplémentaire aux habitants (collecte en porte à porte des déchets verts, du verre, ...)
- pour la zone 3 par un rattrapage lissé de la TEOM afin d'aboutir à terme (2023) à un taux identique à celui de la zone 1. Depuis 2023, les zones 1 et 3 ne représentent donc plus qu'une seule zone avec un taux unique.

## 5. SYNTHÈSE

### Evènements marquants dans la collectivité en 2025

	<u>Actions</u>
Déchetteries	Optimisation de l'organisation et de la gestion des déchetteries du territoire : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Enlèvement des cloisons dans les casiers des végétaux (sécurise et facilite l'accès aux usagers)</li> <li>- Mise en place de nouvelles filières</li> </ul>
	Remplacement du système informatisé de contrôle d'accès avec les cartes individuelles
Optimisation de collecte et de valorisation	Suivi des PAV (Points d'Apport Volontaire) pour le verre
	Poursuivre les suivis de collecte et notamment dans le but de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduire les erreurs de tri et mener des actions de sensibilisation ciblées</li> <li>- Comprendre les habitudes des usagers afin de rédiger un cahier des charges adapté aux usagers dans le cadre du prochain marché de collecte</li> </ul>
Respect de la recommandation R437	Poursuivre la réduction des différents « points noirs » de collecte Remplacement des « caissettes verre » par des bacs deux roues
Compostage	Poursuivre les actions en faveur du compostage individuel et collectif
Prévention des déchets	Validation du PLPDMA de la CCPN (Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés)
	Développer de nouveaux partenariats
	Mener des actions contre le gaspillage alimentaire
	Mener les actions de sensibilisation du grand public sur les questions de l'environnement (SERD, SEDD, etc.)
Gestion du service	Lauréat de l'appel à projets CITEO



REPARTITION DES COUTS DE TRAITEMENT 2025, PAR HAB ET PAR AN

	2024								2025								Evolution 2024-2025			
	TARIFS (HT)	TARIFS (TTC)	TONNAGES	KG/HAB/AN	COUT TOTAL (HT)	COUT TOTAL (TTC)	COUT/HAB (HT)	COUT/HAB (TTC)	TARIFS (HT)	TARIFS (TTC)	TONNAGES	KG/HAB/AN	COUT TOTAL (HT)	COUT TOTAL (TTC)	COUT/HAB (HT)	COUT/HAB (TTC)	ARIIFS (TTC)	TONNAGES	COUUT TTC	COUUT/HAB TTC
OMr	98,3	108,8	4565,28	195,1	451369,23	496506,16	19,51	21,46	87,85	96,6	4373,81	189,1	384239,21	422663,13	16,61	18,3	-11,15%	-4,19%	-16,36%	-14,88%
Collecte sélective	15,4	16,9	1181,92	50,5	18201,57	20021,72	0,79	0,87	15,40	16,94	1309,17	56,59	20161,22	22177,34	0,87	0,96		10,77%	11,84%	10,75%
Refus de tri	137,0	150,7	285,30	12,19	39085,61	42994,17	1,69	1,86	137,50	150,70	285,30	12,19	39085,61	42994,17	1,69	1,86		-0,73%	-0,40%	-0,38%
Verre <sup>2</sup>	15,4	16,9	770,08	32,91	11859,23	13045,16	0,51	0,56	15,40	16,94	786,76	34,01	12116,10	13327,71	0,52	0,58		2,17%	2,38%	2,15%
Carton																				
Incinérables	133,7	147,0	996,86	43,10	133260,24	146586,27	5,89	6,26	117,73	129,50	959,96	41,50	113016,09	124317,70	4,89	5,37	-11,93%	-3,70%	-15,19%	-14,22%
Déchets verts*	51,2	56,3	4919,86	223,61	267950,18	294745,20	11,45	12,60	43,96	48,36	4876,74	210,80	214381,49	235819,64	9,27	10,19	-14,16%	-0,88%	-19,99%	-19,07%
Gravats	42,8	47,1	2603,55	111,26	111484,01	122632,41	4,76	5,24	36,76	40,44	3097,97	133,91	113881,38	125269,51	4,92	5,41	-14,15%	18,99%	2,15%	3,32%
Bois	70,5	77,5	856,92	36,62	60387,15	66425,87	2,58	2,84	60,49	66,54	956,63	41,35	57866,55	63653,20	2,50	2,75	-14,16%	11,64%	-4,17%	-3,07%
Amiante	447,0	491,7	5,4	0,23	2413,80	2655,18	0,10	0,11	447,00	491,70	10,28	0,44	4595,16	5054,68	0,20	0,22		90,37%	90,37%	92,56%
Ferraille	5,0	5,5	183	7,82	315,00	1006,50	0,04	0,04	5,00	5,50	189,30	8,18	346,50	1041,15	0,04	0,05		3,44%	3,44%	4,63%
DEEE	5,0	5,5	178,945	7,65	894,73	984,20	0,04	0,04	5,00	5,50	208,51	9,01	1042,55	1146,81	0,05	0,05		16,52%	16,52%	17,86%
Plâtre	115,0	126,5	210,7	9,00	24230,50	26653,55	1,04	1,14	115,00	126,50	251,52	10,87	33955,20	37350,72	1,47	1,61	17,39%	19,37%	40,13%	41,75%
DDM	782,3	838,5	20,434	0,87	15576,84	17134,52	0,67	0,73	782,30	838,53	24,25	1,05	18485,78	20334,35	0,80	0,88		18,67%	18,67%	20,04%
DDM	5,0	5,5	22,649	0,97	113,25	124,57	0,005	0,01	5,00	5,50	28,33	1,22	141,65	155,82	0,01	0,01		25,08%	25,08%	26,52%
Ecobillier									5,00	5,50	411,33	17,78	2058,65	2262,32	0,09	0,10				
Articles Bricolage									5,00	5,50	5,90	0,26	29,50	32,45	0,001	0,001				
Articles Sport									5,00	5,50	3,70	0,16	18,50	20,35	0,001	0,001				
Jeux /jouets									5,00	5,50										
Déchetteries			9998,32	440,63	617225,70	678948,27	26,88	29,35			11024,42	768,45	580416,99	616458,69	24,22	26,65		10,26%	-9,20%	-9,22%
<b>TOTAL</b>			<b>16515,60</b>	<b>714,00</b>			<b>75,56</b>		<b>404400,43</b>	<b>17494,16</b>	<b>756,21</b>						<b>5,93%</b>			
hors collecte en PAP et y compris point vert																				
*collecte PAP + PAV																				

